



CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Achat d'un véhicule utilitaire neuf

ARTICLE 1 : Objet du marché

La présente consultation porte sur l'acquisition par le Lycée Pierre DORIOLE de La Rochelle, d'un véhicule utilitaire. Celui-ci devra être conforme aux normes françaises et européennes en vigueur au jour de la livraison, notamment pour les normes de pollution.

ARTICLE 2 : Caractéristiques

2.1 Caractéristiques générales

Un véhicule neuf de type fourgonnette, 2 places assises avec possibilité de configuration 1 place.

Volume minimale de zone de chargement en configuration 2 places : 3 m³ utile,

Volume minimale de zone de chargement en configuration 1 place : 3,5 m³ utile

Hauteur extérieure totale minimale sans barres de toit de 1,80m et maximale de 2,20m

Longueur totale minimale de 4,30m et maximale de 5,00m

La largeur maximale hors tout ne doit pas dépasser 2,20m

2.2 Caractéristiques mécaniques

- Direction assistée ;
- Motorisation Diesel ;
- Puissance moteur 90 CV minimum ;
- Puissance fiscale 6 CV maximum ;

Le fournisseur précisera la consommation de carburant, les performances énergétiques et environnementales du véhicule. Seront également précisés les délais de livraison.

2.3 Options souhaitées

- Cric ;
- Clef de roue ;
- Kit de sécurité ;
- Boîte de lampes ;
- Roue de secours ;
- Galerie de toit en acier ;
- Autoradio ;
- Verrouillage centralisé des portes ;
- Airbag conducteur et passager ;
- une attache remorque (Attelage standard 7B)
- Portes arrière vitrées
- Ordinateur de bord
- Cloison de protection derrière le conducteur et cloison pivotante derrière le passager
- Tapis de sol
- Porte latérale droite coulissante
- Protection en bois du plancher, des passages de roue et des parois de l'espace de chargement

2.4 Carrosserie – Peinture

Les éléments du châssis et de carrosserie seront protégés contre la corrosion ainsi que tous les corps creux, l'ensemble bénéficiant d'une garantie minimale de 2 années.

Couleur classique sans supplément tarifaire

2.5 Garanties

Garantie de 24 mois minimum pour pièces, main d'oeuvre et déplacements.
Premier entretien à la charge du fournisseur (pièces et main d'oeuvre).

2.6 Livraison

La livraison du véhicule doit intervenir semaine N°37 impérativement.